

Adresse postale :

B.P. 213

97284 Le Lamentin cédex 2

Téléphone : 0596 51 80 51

Télécopie : 0596 51 80 55

CERTIFICAT D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX EAU POTABLE

COMMUNE : ANSES D'ARLET
LIEU-DIT : BAS MORNE
OPERATION : LOTISSEMENT LA BAIE DES ANSES
NOMBRE DE LOTS : 72
PROMOTEUR : SARL LA BAIE DES ANSES
DOSSIER :
ENTREPRISE : EURO TP

CONSISTANCE ET NATURE DES OUVRAGES CONCERNES

Diamètre	110	160	P.Incendie	3
			Ventouses	4
Longueur	353	748	Vidanges	7
			Regards	4
Matériau	PVC	PVC	Branchements	71
			Vannes	5

PRERECEPTION DES INSTALLATIONS

La S.M.E. certifie que les ouvrages désignés ci-dessus ont été reconnus conformes aux prescriptions édictées et ont fait l'objet d'essais satisfaisants :

- Essais de pression : 06/08/09
- contrôlés par : Mr BONNAVENTURE/DURAND
- Plans de récolement fournis : 18/12/09

Le Promoteur,

Nom: SARL LA BAIE DES ANSES

Mr Patrick DE REYNAL

Lamentin, 18/02/2010

Fonction: ~~Gérant SARL La Baie des Anses~~SARL LA BAIE DES ANSES
SIRET: 202 - Mangot Vulcin

97288 Le Lamentin cedex 2

Siret : 492 056 240 00014

S.M.E.

Le Directeur des Exploitations,

MISE EN SERVICE

Raccordement le : A programmer
 Nettoyage/désinfection le : 11/08/09
 Analyse de contrôle le : 29/10/2009

Fait le :

Pour la S.M.E. :

DEMANDE D'INTEGRATION AU RESEAU SYNDICAL

Le promoteur demande à la Collectivité l'intégration au réseau syndical des ouvrages désignés ci-dessus.
De ce fait, les ouvrages pourront éventuellement être utilisés, par la Collectivité, à satisfaire d'autres besoins que ceux propres au lotissement sans contrepartie pour le promoteur.
Les ouvrages peuvent en conséquence, du point de vue technique, être incorporés au réseau pour être exploités dans le cadre du traité d'affermage.
Cette incorporation sera effective après notification de la décision de la collectivité sur la prise en charge des ouvrages.
Cette prise en charge ne libère pas le promoteur des garanties légales telles qu'elles ont été stipulées lors de l'instruction du dossier notamment de celles relatives aux remises en état ou réparations nécessaires pendant le délai d'un an.
Elle ne libère pas non plus celui-ci des responsabilités qu'il encourt si les plans remis ne représentent pas exactement la position des conduites et ne situent pas les limites des propriétés privées.

Le Promoteur,

Nom : Mr Patrick DE REYNAL

Fonction : Gérant SARL La Baie des Anses

LA BAIE DES ANSES
MBE 202 - Mangot Vulcin
97288 Le Lamentin Cedex 2
Siret : 492 856 240 00014
Signature :

AVIS DE LA SME SUR L'INTEGRATION

FAVORABLE

NON FAVORABLE

Si OUI, intérêt de cette rétrocession des ouvrages au SICSM :

Permettra d'améliorer les maillages entre les conduites de distribution du réservoir « BAS MORNE »

Si NON, motif :

Sans intérêt pour la collectivité

Lamentin, 18/02/2010
S.M.E.
Le Directeur des exploitations,



DECISION DE PRISE EN CHARGE, RECEPTION ET MISE EN SERVICE DES OUVRAGES

Le Représentant de la collectivité autorise la mise en service des ouvrages et

ACCEPTE

N'ACCEPTE PAS

l'intégration de ces ouvrages dans le patrimoine du Syndicat.

Rivière-Salée, le
Pour le S.I.C.S.M.
Le Président,